

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 768****27 juillet 2004****SOMMAIRE**

Asapolis S.A., Luxembourg.....	36834	Financière Mirage S.A., Luxembourg.....	36827
Asapolis S.A., Luxembourg.....	36834	FKM Commercial Properties Holding S.A. ....	36845
Bonaco S.A., Luxembourg .....	36849	Giotto Ventiquattro di Valeria Segre E C. S.e.c.s., Luxembourg-Kirchberg.....	36831
Brenntag Luxco S.C.A., Münsbach.....	36828	Kendall Group S.A., Luxembourg.....	36854
Brew Re S.A., Luxembourg.....	36832	Kestrel S.A., Luxembourg.....	36863
Brew Re S.A., Luxembourg.....	36832	Kestrel S.A., Luxembourg.....	36863
C.F.M. S.A., Luxembourg .....	36818	Kitry S.A., Luxembourg.....	36850
Celestica European Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg.....	36821	Kitry S.A., Luxembourg.....	36850
Celestica European Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg.....	36823	L.R.D. S.A., Luxembourg Research & Development, Luxembourg.....	36828
Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem- bourg.....	36851	Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	36852
Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem- bourg.....	36851	Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	36853
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg.....	36864	LUXAS S.A., Luxembourg .....	36846
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg.....	36864	Luxonen S.A.H., Luxembourg.....	36841
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg.....	36864	Mirado S.A., Luxembourg.....	36827
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg.....	36864	MPC International S.A., Luxembourg .....	36857
Cornucopia Investments, S.à r.l., Luxembourg. ...	36831	Olcese Finance S.A., Luxembourg .....	36827
Crea Bâti S.A., Luxembourg.....	36854	Olcese Finance S.A., Luxembourg .....	36827
Crea Bâti S.A., Luxembourg.....	36857	Origink S.A., Pétange.....	36839
Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg .....	36853	(Le) Panorama Immobilier S.A., Bereldange ...	36818
da Vinci Investment S.A., Luxembourg-Strassen ...	36845	PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen ...	36846
da Vinci Investment S.A., Luxembourg-Strassen ...	36845	PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen ...	36846
EMD Corporate S.A.H., Luxembourg .....	36850	Rekin S.A.H., Luxembourg .....	36831
EMD Corporate S.A.H., Luxembourg .....	36850	Romaka, S.à r.l., Luxembourg.....	36827
EMD Invest S.A.H., Luxembourg.....	36847	Salsa, S.à r.l., Luxembourg .....	36842
EMD Invest S.A.H., Luxembourg.....	36847	Selm Holding International S.A., Luxembourg ...	36857
Euro East Construction S.A., Luxembourg.....	36858	Sepagest, S.à r.l., Bertrange .....	36833
Euro Properties Investments II, S.à r.l., Luxem- bourg.....	36835	Sigma 4 Constructions S.A., Noerdange .....	36818
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg.....	36849	Solusa, S.à r.l., Luxembourg .....	36858
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg.....	36849	Solusa, S.à r.l., Luxembourg .....	36858
Eurokobuild S.A., Contern .....	36848	Swesk Consulting, S.à r.l., Luxembourg.....	36864
Eurokobuild S.A., Contern .....	36849	Transcom WorldWide S.A., Bertrange.....	36851
Exotica S.A.H., Luxembourg .....	36838	Transcom WorldWide S.A., Bertrange.....	36851
Financière Mirage S.A., Luxembourg.....	36823	TyCom Holdings II S.A., Luxembourg.....	36844
		Varinvest Holding S.A., Luxembourg.....	36847
		Vial Partners S.A., Luxembourg.....	36857
		Womalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	36837

**LE PANORAMA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7223 Bereldange, 9, rue Rénert.  
R. C. Luxembourg B 31.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2004.

Signature.

(044020.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**C.F.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 24.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(044040.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SIGMA 4 CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8551 Noerdange, 5, Nidderpallenerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 101.027.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize mai

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1- Monsieur Edouard Dockendorf, ingénieur IST, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss

2- Monsieur Guy Bechtold, indépendant/gérant, demeurant à L-8551 Noerdange 7, Nidderpallenerstrooss

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de SIGMA 4 CONSTRUCTIONS S.A. société anonyme.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Noerdange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'exploitation d'une entreprise de construction métallique.

La société pourra faire toutes les opérations immobilières, civiles ou financières se rapportant directement ou indirectement au présent objet social, ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société pourra prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales, ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien.

Elle pourra s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Cession - transmission**

Si un actionnaire a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions en bloc, par lettre recommandée, aux autres actionnaires pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les actionnaires.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions.

En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquérir les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les actions de l'actionnaire sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

### **Augmentation de capital**

En cas d'augmentation de capital par émission de nouvelles actions, les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel aux actions nouvelles émises.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Répartition des bénéfices, réserves

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'Assemblée Générale peut toutefois affecter le bénéfice, pour tout ou partie, à l'exception de la part destinée à la réserve légale, à des amortissements extraordinaires, à une ou plusieurs réserves spéciales, ou bien le réserver comme report à nouveau pour l'exercice suivant.

Le paiement des dividendes se fait aux époques et endroits désignés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, aux conditions déterminées par la loi, procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Dispositions générales

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de l'an 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Edouard Dockendorf, prénommé, cinquante actions	50
2.- Monsieur Guy Bechtold, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,- euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
Monsieur Edouard Dockendorf, prénommé,  
Monsieur Guy Bechtold, prénommé,  
Monsieur Antonio D'Onofrio, ingénieur technicien, demeurant à L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
la société SOCOFISC S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5.- Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

La société se trouve engagée en toutes circonstances, par la signature de tous les membres du conseil d'administration.

6.- L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Antonio D'Onofrio, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué.

7.- Le siège social est fixé à L-8551 Noerdange 5, Nidderpallenerstrooss

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Dockendorf, G. Bechtold, L. Grethen

Enregistré à Redange, le 18 mai 2004, vol.404, fol. 58, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mai 2004.

L. Grethen.

(902052.3/240/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 juin 2004.

**CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 99.168.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

2. CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 3 LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

both here represented by Maître Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on May 27, 2004.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED is the sole shareholder of CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on January 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 7, 2004, number 378 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on April 1, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at sixty-five million one hundred thirty-four thousand eight hundred and forty United States dollars (USD 65,134,840.-) represented by one million six hundred twenty-eight thousand three hundred and seventy-one (1,628,371) shares with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of forty United States dollars (USD 40.-) to bring it from its present amount of sixty-five million one hundred thirty-four thousand eight hundred and forty United States dollars (USD 65,134,840) to sixty-five million one hundred thirty-four thousand eight hundred and eighty United States dollars (USD 65,134,880) by the issuance of one (1) new share with a par value of forty United States dollars (USD 40.-), having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 3 LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe for the new share and to have it fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of forty United States dollars (USD 40.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at sixty-five million one hundred thirty-four thousand eight hundred and eighty United States dollars (USD 65,134,880.-) represented by one million six hundred twenty-eight thousand three hundred and seventy-two (1,628,372) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Valuation*

For all purposes the present capital increase is valued at thirty-three euros (EUR 33.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED, une société de droit des Iles Cayman avec siège social à c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, Grand Cayman, Iles Cayman,

2. CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 3 LIMITED, une société de droit des Iles Cayman avec siège social à c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234 GT, Grand Cayman, Iles Cayman,

toutes les deux ici représentées par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 27 mai 2004,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED est l'associé unique de CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 avril 2004, numéro 378 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prenamed, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-cinq millions cent trente-quatre mille huit cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 65.134.840,-) représenté par un million six cent vingt-huit mille trois cent soixante-et-onze (1.628.371) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 1 LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions cent trente-quatre mille huit cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 65.134.840,-) à soixante-cinq millions cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 65.134.880,-) par l'émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, CELESTICA CAYMAN HOLDINGS 3 LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la nouvelle part sociale et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société décident de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-cinq millions cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 65.134.880,-) représenté par un million six cent vingt-huit mille trois cent soixante-douze (1.628.372) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation*

Pour tous besoins la présente augmentation de capital est évaluée à trente-trois euros (EUR 33,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(044413.3/230/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**CELESTICA EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 99.168.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 658 du 27 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044415.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.725.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Ms Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, demeurant à Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of FINANCIERE MIRAGE S.A., a société anonyme existing and organised under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.725 (the Company), pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the Board of Directors) dated 30 March, 2004 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, on 22 October, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 of 5 December, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 3 December, 2003 pursuant to a deed of the same notary published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 80 of 21 January, 2004 and further amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 March, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

2. Pursuant to Article 5.1 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set, in addition to the subscribed share capital, at EUR 278,145,431.25 (two hundred and seventy-eight million one hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-one Euro twenty-five cents) and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares) and class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles, and each having a nominal par value of EUR 1.25 (one Euro and fifty Cents). In relation to such authorised share capital, the Board of Directors has been duly authorised by the Company's ordinary general meeting of shareholders to increase the share capital of the Company.

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with the Articles, the Board of Directors has resolved:

(i) to suppress the preferential subscription right of shareholders of the Company;

(ii) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,469,000 (twenty-six million four hundred sixty-nine thousand Euro) from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 26,500,000 (twenty-six million five hundred thousand Euro) by way of the creation and issuance of 7,720,580 (seven million seven hundred twenty thousand five hundred eighty) class A shares (the Class A Shares) and 13,454,620 (thirteen million four hundred fifty-four thousand six hundred twenty) class B shares (the Class B Shares) of the Company, each having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents), which have been paid up by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 9,650,725 (nine million six hundred fifty thousand seven hundred twenty-five Euros) in respect of the Class A Shares and EUR 16,818,275 (sixteen million eight hundred eighteen thousand two hundred seventy-five Euros) in respect of the Class B Shares;

(iii) to appoint the appearing person to represent the Board of Directors in order to record the increase so effectuated in notarial form.

4. The share capital increase of the Company and the issuance of (a) 7,720,580 (seven million seven hundred twenty thousand five hundred eighty) Class A Shares and (b) 13,454,620 (thirteen million four hundred fifty-four thousand six hundred twenty) Class B Shares, on 30 March, 2004 pursuant to the decisions of the Board of Directors as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as follows:

(A) Class A Shares:

<i>Name</i>	<i>Number of Class A Shares</i>	<i>Payment</i>	
SPINWELF COMERCIO INTERNATIONAL LDA.....	2,862,000	3,577,500	EUR
ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA.....	2,862,000	3,577,500	EUR
VALENS S.r.l. ....	1,060,000	1,325,000	EUR
AURA CONSULTING S.r.l.....	180,200	225,250	EUR
GIANO S.r.l. ....	42,400	53,000	EUR
Franco Tozzi .....	31,800	39,750	EUR
Denise Marchionni .....	114,480	143,100	EUR
Luigi Nanni .....	74,200	92,750	EUR
Sestilio Bellucci .....	53,000	66,250	EUR
Suter .....	12,720	15,900	EUR
Markus Bihler .....	127,108	158,885	EUR
Bernhard Bihler .....	63,597	79,496.25	EUR
Klaus Dotter .....	86,283	107,853.75	EUR
Elisabeth Dotter .....	86,283	107,853.75	EUR
Theodor Nuetzi .....	52,519	65,648.75	EUR
Michael Sterk .....	11,990	14,987.50	EUR
Total:.....	<u>7,720,580</u>	<u>9,650,725</u>	EUR
	<i>Class A Shares</i>		

(B) Class B Shares:

<i>Name</i>	<i>Number of Class B Shares</i>	<i>Payment</i>	
PAI Europe III-A FCPR .....	526,175	657,718.75	EUR
PAI Europe III-B FCPR .....	5,594,221	6,992,776.25	EUR
PAI Europe III-C FCPR .....	4,026,507	5,033,133.75	EUR
PAI Europe III-D FCPR .....	840,909	1,051,136.25	EUR
PAI Europe III-D2 FCPR.....	92,408	115,510	
SEI L.P.....	<u>2,374,400</u>	<u>2,968,000</u>	
Total:.....	<u>13,454,620</u>	<u>16,818,275</u>	
	<i>Class B Shares</i>		

All the new shares have been fully paid up by payment in cash by the subscribers so that the amount of, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 26,469,000 (twenty-six million four hundred sixty-nine thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of Class A Shares, and Class B shares, Articles 5.1 and 5.2 of the Articles are amended and now read as follows:

«5. Share Capital

5.1 In addition to the subscribed share capital, the authorised capital is set at EUR 278,145,431.25 (two hundred seventy-eight million one hundred forty-five thousand four hundred thirty-one Euro and twenty-five Cents) is divided into class A common voting shares (the Class A Shares), class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association.

The Class A Shares and Class B Shares may be converted as per Article 7 of the Articles of Association.

5.2 The subscribed capital of the Company is set at EUR 26,500,000 (twenty-six million five hundred thousand Euro) represented by:

(a) 7,720,580 (seven million seven hundred and twenty thousand five hundred and eighty number) Class A Shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents), each being fully paid up; and

(b) 13,485,620 (thirteen million four hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty) Class B Shares, with a par value of with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each being fully paid up.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at two hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 272,000.-).



Whereof the present deed was drawn up in Mersch, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocate, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de FINANCIERE MIRAGE S.A., une société anonyme, existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1025, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.725 («la Société»),

en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société («le Conseil») en date du 30 mars 2004 («les Résolutions»).

Un extrait des Résolutions signé ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble auprès de l'administration d'enregistrement.

La comparant(e), en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 du 5 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 3 décembre 2003 suivant acte du même notaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 80 du 21 janvier 2004 et également suivant un acte du notaire soussigné, le 29 mars 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

2. En vertu de l'Article 5.1 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 278.145.431,25 (deux cent soixante-dix-huit millions cent quarante-cinq mille quatre cent trente et un euros et vingt-cinq cents) représenté par des actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A (les Actions de catégorie A) et des actions ordinaires avec droit de vote de catégorie B (les Actions de catégorie B), ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf en ce qui concerne les différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents). En relation avec tel capital autorisé, le Conseil a été dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'augmenter le capital social de la Société.

3. Conformément aux Résolutions et conformément aux Statuts, le Conseil a décidé:

(i) de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société,

(ii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 26.469.000 (vingt-six millions quatre-cent soixante-neuf mille euros) à EUR 26.500.000 (vingt-six millions cinq cent mille euros) par l'émission de 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingts) Actions de catégorie A (les Actions de catégorie A) et 13.454.620 (treize millions quatre cent cinquante mille six cent vingt) Actions de catégorie B de la Société (les Actions de catégorie B), chacune ayant valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) qui ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 9.650.725 (neuf millions six cent cinquante mille sept cent vingt-cinq euros) en ce qui concerne les Actions de catégorie A et EUR 16.818.275 (seize millions huit cent dix-huit mille deux cent soixante-quinze euros) en ce qui concerne les Actions de catégorie B;

(iii) de désigner la comparante de représenter le Conseil afin de constater l'augmentation de capital sous forme notariée.

4. L'augmentation de capital social de la Société et l'émission de (a) 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingts) Actions de catégorie A et (b) 13.454.620 (treize millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent vingt) Actions de catégorie B, le 30 mars 2004 suivant les décisions du Conseil tel qu'énoncé dans les Résolutions a été souscrite par et libérée de la manière suivante:

(A) Actions de catégorie A:

Nom	Nombre d'actions de catégorie A	Paiement	
SPINWELF COMERCIO INTERNATIONAL LDA .....	2.862.000	3.577.500	EUR
ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA .....	2.862.000	3.577.500	EUR
VALENS S.r.l. ....	1.060.000	1.325.000	EUR
AURA CONSULTING S.r.l. ....	180.200	225.250	EUR
GIANO S.r.l. ....	42.400	53.000	EUR
Franco Tozzi. ....	31.800	39.750	EUR
Denise Marchionni. ....	114.480	143.100	EUR
Luigi Nanni. ....	74.200	92.750	EUR
Sestilio Bellucci. ....	53.000	66.250	EUR
Suter. ....	12.720	15.900	EUR
Markus Bihler. ....	127.108	158.885	EUR
Bernhard Bihler. ....	63.597	79.496,25	EUR

Klaus Dotter .....	86.283	107.853,75 EUR
Elisabeth Dotter .....	86.283	107.853,75 EUR
Theodor Nuetzi .....	52.519	65.648,75 EUR
Michael Sterk .....	11.990	14.987,50 EUR
Total:.....	7.720.580	9.650.725 EUR

*actions de  
catégorie A*

## (B) Actions de catégorie B:

<i>Nom</i>	<i>Nombre d'actions de catégorie B</i>	<i>Paiement</i>
PAI Europe III-A FCPR .....	526.175	657.718,75 EUR
PAI Europe III-B FCPR .....	5.594.221	6.992.776,25 EUR
PAI Europe III-C FCPR .....	4.026.507	5.033.133,75 EUR
PAI Europe III-D FCPR .....	840.909	1.051.136,25 EUR
PAI Europe III-D2 FCPR .....	92.408	115.510 EUR
SEI L.P.....	2.374.400	2.968.000 EUR
Total:.....	13.454.620	16.818.275 EUR

*actions de  
catégorie B*

Toutes les nouvelles actions ont été intégralement libérées par les souscripteurs par des versements en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 26.469.000 (vingt-six millions quatre-cent soixante-neuf mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit ci-dessus et de l'émission d'Actions de catégorie A et d'Actions de catégorie B, les articles 5.1 et 5.2 des Statuts sont modifiés et ont la teneur suivante:

**«5. Capital social**

5.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de 278.145.431,25 EUR (deux cent soixante-dix-huit millions cent quarante-cinq mille quatre cent trente et un Euros et vingt-cinq Centimes) et est divisé en actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A (les Actions de catégorie A), actions ordinaires avec droit de vote de catégorie B (les Actions de catégorie B) ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf en ce qui concerne les différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque action ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Centimes).

Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B peuvent être converties conformément à l'Article 7 des Statuts.

5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé au montant de 26.500.000 EUR (vingt-six millions cinq cent mille Euros), représenté par:

(a) 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingts) Actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Centimes), chacune étant intégralement libérée; et

(b) 13.454.620 (treize millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent vingt) Actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Centimes), chacune étant intégralement libérée.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue par le notaire par son prénom, nom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Armstrong-Cerfontaine, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2004, vol. 427, fol. 40, case 5. – Reçu 264.690 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(043220.3/242/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2004.

H. Hellinckx.

(043221.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2004.

---

**MIRADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.843.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 février 2004*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que Monsieur Coen van der Lubbe, résidant à Luxembourg, est nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Paul Robal avec effet au 15 février 2004

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004*

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire que l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Coen van der Lubbe en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00934. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044067.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**ROMAKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 25.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044070.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 52.856.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(044385.3/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 52.856.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(044331.3/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**BRENNTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 97.313.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044062.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**L.R.D. S.A., LUXEMBOURG RESEARCH & DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 101.035.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- CAPINVEST Ltd, ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- 2.- Monsieur Laurent Heiliger, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant en nom personnel,
3. Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant en nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURG RESEARCH & DEVELOPMENT S.A., en abrégé L.R.D. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 9.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré
1. CAPINVEST Ltd . . . . .	1998	49.950,- EUR
2. Monsieur Laurent Heiliger . . . . .	1	25,- EUR
3. Monsieur Manuel Hack. . . . .	1	25,- EUR
Totaux: . . . . .	2.000	50.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant 8, rue des Myrtilles, B-4052 Beaufays,
- 2) Monsieur Manuel Hack, expert comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- 3) Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue Dante à Luxembourg.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, L. Heiliger, M. Hack, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 55, case 11.- Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(044541.3/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 95.104.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044064.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**REKIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.443.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044068.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**GIOTTO VENTQUATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.E.C.S., Société en commandite simple.**

**Capital social. 2.064.150,- EUR.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 95.483.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Valeria Segre, retraitée, demeurant à Via Antonio Gramsci n° 28, Rome, Italie,
  - 2) Monsieur Mark Richard Gentili, chef d'entreprise, demeurant au 48 Queensdale Road, Londres, Royaume-Uni,
- tous les deux ici représentés par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple établie à Luxembourg-Kirchberg sous la dénomination de GIOTTO VENTQUATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.e.c.s., avec siège secondaire à Rome (Italie), Piazza Acilia n° 4, constituée en date du 15 avril 2003 suivant acte reçu par Maître Filippo Corigliano, notaire de résidence à Rome, et inscrite auprès de la C.C.I.A.A. Rome sous le n° 1036955 REA, code fiscal 07505921002, et dont le siège principal a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1018 du 2 octobre 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social est actuellement fixé à EUR 2.064.150,- (deux millions soixante-quatre mille cent cinquante euros), représenté par 206.415 (deux cent six mille quatre cent quinze) parts sociales dont 152.425 (cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-cinq) parts de commandité de EUR 10,- (dix euros) et 53.990 (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces ou en nature.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises par les associés de la Société dans un acte notarié passé à Rome le 22 décembre 2003:

- Retransfert du siège social de la Société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg) à Piazza Acilia n° 4, I-00199 Rome, Italie, adoption de la nationalité italienne avec modification de la dénomination de la Société ainsi que confirmation du capital social.

- Décharge à donner au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour, reconduction de son mandat et mission y relative à lui donner.

- Approbation du bilan intérimaire de la Société établi au 22 décembre 2003.

2. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Les résolutions prises par les associés de la Société dans un acte notarié passé à Rome le 22 décembre 2003 décidant de retransférer le siège social de la Société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg) à Piazza Acilia n° 4, I-00199 Rome, Italie, sans dissolution préalable, conformément à l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et d'adopter en conséquence la nationalité italienne sont confirmées.

Il est décidé en outre:

a) de modifier la dénomination de la Société de GIOTTO VENTiquATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.e.c.s. en GIOTTO VENTiquATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.A.S.;

b) de confirmer le capital social de EUR 2.064.150,- (deux millions soixante-quatre mille cent cinquante euros), représenté par 206.415 (deux cent six mille quatre cent quinze) parts sociales dont 152.425 (cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-cinq) parts de commandité de EUR 10,- (dix euros) et 53.990 (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces ou en nature.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de donner décharge au gérant actuel Madame Valeria Segre, retraitée, née le 25 juin 1933 à Rome, Italie, demeurant à Via Antonio Gramsci n° 28, Rome, Italie, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par ailleurs son mandat est confirmé et reconduit pour une durée illimitée avec mission de prendre soin de l'exécution des décisions prises ci-dessus et en particulier d'effectuer les formalités nécessaires auprès des administrations compétentes et l'adoption des statuts conformément à la loi italienne.

*Troisième résolution*

Le bilan intérimaire de la Société établi au 22 décembre 2003 est approuvé.

Ledit document approuvé demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci, a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(044418.3/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**BREW RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.288.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juin 2004.

Signature.

(044277.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**BREW RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.288.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue au siège social, le lundi 10 mai 2004 à 11.00 heures*

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- M. Marc Gallet, Président du Conseil d'Administration
- M. Edouard Maria Jan Wauters, Administrateur
- M. Christian Huyghe, Administrateur
- M. Yves-Georges Boclinville, Administrateur
- M. Benoît Loore, Administrateur

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2004.

2. L'Assemblée nomme KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01504. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044280.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.



**SEPAGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R. C. Luxembourg B 101.028.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall; et

2.- Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-8480 Eischen, 5, Cité Aischdall;

3.- Monsieur Thierry Sebastiani, ingénieur industriel, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1968, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch;

4.- Madame Adelina Pazzaglia, secrétaire de direction, née à Luxembourg le 22 octobre 1967, épouse de Monsieur Claudio Scopetta, demeurant à L-7349 Heisdorf, 3b, rue Tony Erpelding.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SEPAGEST, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, vingt-six parts sociales. . . . .	26
2.- par Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-8480 Eischen, 5, Cité Aischdall, vingt-six parts sociales. . . . .	26
3.- par Monsieur Thierry Sebastiani, ingénieur industriel, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1968, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
4.- par Madame Adelina Pazzaglia, secrétaire de direction, née à Luxembourg le 22 octobre 1967, demeurant à L-7349 Heisdorf, 3b, rue Tony Erpelding, vingt-quatre parts sociales. . . . .	24

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
- 2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:
  - Madame Adelina Pazzaglia, prénommée.
- 3.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Thierry Sebastiani, prénommé.
- 4.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants et d'un des deux associés majoritaires.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Thibo, B. Olmedo Ortega, T. Sebastiani, A. Pazzaglia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 75, case 8.- Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2004.

T. Metzler.

(044455.3/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

#### **ASAPOLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044074.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

#### **ASAPOLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044072.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EURO PROPERTIES INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 101.032.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur David Aim, administrateur de banque, né le 21 juillet 1976 à Boulogne Billancourt (France), demeurant à Londres SW3 2HH (Royaume-Uni), 70, Walton Street;

2) Monsieur Christopher Samuelson, dirigeant d'entreprises, né le 9 juillet 1946 à Pluckley (Royaume-Uni), demeurant à CH-1884 Villar/Ollan (Suisse), 8, Le Dauphin, La Résidence.

Tous les deux ici représentés par Madame Séverine Desnos, employée privée, née le 17 avril 1973 à Flers (France), demeurant à F-57100 Thionville (France), 19, Place du Marché, en vertu de deux procurations sous seing privé lui déléguées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services administratifs, de secrétariat et de comptabilité, à l'exclusion de toute activité rentrant dans les domaines réservés aux professions d'expert-comptable et de conseiller économique.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: EURO PROPERTIES INVESTMENTS II, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur David Aim .....	99 parts sociales
2) Monsieur Christopher Samuelson .....	1 part sociale
Total: .....	100 parts sociales

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant suivant:  
Madame Séverine Desnos, employée privée, née le 17 avril 1973 à Flers (France), demeurant à F-57100 Thionville (France), 19, Place du Marché, prénommée.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Desnos, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 54, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(044443.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**WOMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.030.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marc Wonner, commerçant, né à Longwy (France) le 9 juillet 1955, demeurant à L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce;

2.- Mademoiselle Emeline Wonner, étudiante, née à Thionville (France) le 30 août 1983, demeurant à F-54400 Longwy, 4, rue de la Providence;

3.- Monsieur Pascal Marion, commerçant, né à Longwy (France) le 31 août 1965, demeurant à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de WOMALUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Jean-Marc Wonner, commerçant, né à Longwy (France) le 9 juillet 1955, demeurant à L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce, soixante parts sociales . . . . .	60
2.- Par Mademoiselle Emeline Wonner, étudiante, née à Thionville (France) le 30 août 1983, demeurant à F-54400 Longwy, 4, rue de la Providence, vingt parts sociales . . . . .	20
3.- Par Monsieur Pascal Marion, commerçant, né à Longwy (France) le 31 août 1965, demeurant à L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération, vingt parts sociales . . . . .	20

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est à L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.
- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Marc Wonner, prénommé.
- 3.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:
  - Mademoiselle Emeline Wonner, prénommée.
- 4.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Wonner, E. Wonner, P. Marion, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 70, case 7. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

T. Metzler.

(044452.3/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

### **EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

EXOTICA S.A.

E. Maldifassi

(044205.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**ORIGINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 101.029.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

Les sociétés comparantes sub 1.- et sub 2.- sont ici représentées par Mademoiselle Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 30 avril 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, dénommée: ORIGINK S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la valorisation de consommables informatiques et de produits reliés à la téléphonie.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions .....	309
2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310



Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Kamal Tamalt, né le 23 décembre 1970, à Uckange, dirigeant d'entreprises, demeurant au 6, rue des Tisserands, F-57000 Metz.

2.- Monsieur Abdou Khader Fall, né le 29 juin 1967, à Paris, directeur financier, demeurant au 58A, route de Plappeville, F-57050 Ban-Saint-Martin.

3.- Monsieur Cheikh Niang, né le 16 avril 1969, à Dakar, directeur commercial, demeurant au 190 HLM Gibraltar, Dakar/Senegal.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 161, route de Longwy, L-4751 Pétange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée générale nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Kamal Tamalt, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2004, vol. 885, fol. 32, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044454.3/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.541.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

LUXONEN S.A.

E. Maldifassi

(044209.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**SALSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 101.034.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix mai,  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) TOSAM GROUP BUSINESS S.A., société avec siège social au 133, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg, représentée aux présentes par Monsieur Medjdoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg, 133, avenue du X septembre, né à Ain Sefra (Algérie), le 5 janvier 1952

2) Monsieur Medjdoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg, 133, avenue du X septembre, né à Ain Sefra (Algérie), le 5 janvier 1952

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SALSA, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits textiles, de prêt-à-porter, ainsi que de chaussures et d'accessoires pour hommes, femmes et enfants et toutes opérations ayant rapport direct ou indirect avec ses activités.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) TOSAM GROUP BUSINESS S.A. ....	900 parts sociales
2) Monsieur Medjdoub Chani. ....	100 parts sociales
Total: .....	1.000 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

#### *Nominations*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Medjdoub Chani, juriste-fiscaliste, né à Ain Sefra (Algérie), demeurant à Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Le gérant à les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Adresse du siège social*

Le siège social de la Société est établi à 133, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 55, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(044543.3/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

#### **TyCom HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044282.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**FKM COMMERCIAL PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.812.

## EXTRAIT

Avec effet au 28 avril 2004, la société anonyme DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de la Société FKM COMMERCIAL PROPERTIES HOLDING S.A.

La société FIDEI S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri a donné sa démission en tant que Commissaire de la société, avec effet au 28 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

DELOITTE S.A.

*Le domiciliataire*

S. Linz / E. Loquet

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00320. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044076.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**DA VINCI INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 83.722.

Die Bilanz zum 30. September 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2003 abgeschlossene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxemburg, am 4. Juni 2004, Ref. LSO-AR01476, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 7. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 11. März 2004.

*Für DA VINCI INVESTMENT S.A.*

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

*Unterschriften*

(044174.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**DA VINCI INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 83.722.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 11. März 2004 der DA VINCI INVESTMENT S.A. hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden genehmigt und beim Handelsregister hinterlegt.

2) Die Verwaltungsräte Zimmer, Reibstein, Reil und Bräuer mit 100% der Stimmen entlastet. Herr Eichholz wurde mit einer Gegenstimme und 1.249 enthaltenen Stimmen nicht entlastet.

3) Es wurde beschlossen, folgende Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen:

Herrn Norbert Przibilla, FRITZ NOLS GLOBAL EQUITY SERVICES AG,

Herrn Julien Zimmer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A.,

Herrn Klaus-Peter Bräuer, DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

4) Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2004 abstimmen wird.

5) Zum Wirtschaftsprüfer wurde ERNST & YOUNG S.A. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt bzw. wiedergewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. März 2004.

*Für DA VINCI INVESTMENT S.A.*

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

*Unterschriften*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01474. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044172.4/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden einregistriert in Luxemburg, am 4. Juni 2004, Ref. LSO-AR01476, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 7. Juni 2004 hinterlegt.

Luxemburg, den 13. Mai 2004.

Für PEH QUINTESENZ SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / A. Rau

(044182.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 38.269.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der PEH QUINTESENZ SICAV*

Die ordentliche Generalversammlung vom 13. Mai 2004 der PEH QUINTESENZ SICAV hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Geschäftsbericht lag den Teilnehmern vor; die Generalversammlung verzichtete auf eine Vorlesung des Geschäftsberichtes. Es bestanden keine Fragen zu dem Geschäftsbericht per 31. Dezember 2003.

2. Die Generalversammlung beschloss über die Bilanz zum 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr gesamt abzustimmen. Die Aktionäre billigten einstimmig den 2. Punkt der Tagesordnung.

3. Die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig erteilt.

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt bzw. wiedergewählt:

- Herr Franz Schulz (Vorsitzender),
- Herr Martin Stürner (stellvertretender Vorsitzender),
- Herr Julien Zimmer (Mitglied).

Die Aktionäre beschlossen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.

5. Der Verwaltungsrat schlug den Aktionären für folgenden Teilfonds den Beschluss über eine Ausschüttung vor:

- PEH Q RENTEN-WELT EUR 2,31

Die Aktionäre fassten einstimmig den Beschluss zur Ausschüttung des vorgeschlagenen Betrages.

Luxemburg, 13. Mai 2004.

Für PEH QUINTESENZ SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / A. Rau

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044177.3/850/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

**LUXAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxemburg B 33.389.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 21 mai 2004 à 10.30 heures au siège social*

1. et 2. Après avoir pris connaissance des rapports du commissaires, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide d'affecter:

- le résultat de l'exercice 1995 soit une perte de LUF 84.482,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 1996 soit une perte de LUF 792.061,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 1997 soit une perte de LUF 187.621,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 1998 soit une perte de LUF 236.069,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 1999 soit une perte de LUF 21.018,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 2000 soit une perte de LUF 14.626,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 2001 soit une perte de LUF 18.059,- à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 2002 soit une perte de LUF 359,03 à compte nouveau
- le résultat de l'exercice 2003 soit une perte de LUF 599,78 à compte nouveau

3. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats durant les exercices 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003;

4. Les actionnaires ratifient la décision du conseil d'administration du 15 mars 2004, décision relative au transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

5. Les actionnaires approuvent la nomination de M. Joseph Grados en tant qu'administrateur et ce pour un terme de 6 ans.

De plus, les mandats d'administrateurs de Messieurs Fernand Sassel et Romain Zimmer sont reconduits pour un terme de 6 ans.

Est nommé administrateur-délégué pour un terme de 6 ans M. Joseph Grados.

Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION est également reconduit pour un terme de 6 ans.

6. Bien que la société a perdu plus des trois quarts de son capital social les actionnaires décident de continuer l'activité de la société.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00246. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044298.3/664/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.410.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

EMD INVEST S.A.

E. Maldifassi

(044207.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.410.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2004 et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2004, que:

- Le mandat des administrateurs, M. Björn Carlson, M. Bo Lehander et M. Eric Hermann, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.

- Le mandat du responsable de la gestion journalière, M. Bo Lehander, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.

- Le mandat du Réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

EMD INVEST S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00978. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044198.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**VARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.596.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044288.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.  
R. C. Luxembourg B 61.922.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROKOBUILD S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, rue Edmond Reuter, Zone d'Activités Weiergewann.L-5326 Contern, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.922, constituée suivant acte notarié du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 143 du 7 mars 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, daté du 12 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 913 du 14 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan Mathieu Jetten, gérant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

Modification subséquente de l'article 8 des statuts.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'avenir le 26 juin de chaque année à 11.00 heures.

Modification afférente de l'article 9 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année au trente et un (31) décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'exercice social qui a débuté le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2003 s'est terminé exceptionnellement le trente et un décembre 2003 et l'exercice social suivant qui a commencé le premier (1<sup>er</sup>) janvier 2004 se terminera le trente et un décembre (31) décembre 2004.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

*Troisième résolution*

Suite au changement de l'exercice social décidé par les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer de même la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société, pour la tenir à l'avenir, le vingt-six (26) juin de chaque année à 11.00 heures.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société afin de lui fournir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation, le 26 juin de chaque année à 11.00 heures.



Si la date de l'assemblée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. M. Jetten, M. Lacombe, P. Vansant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2004, vol. 885, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044665.3/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.

R. C. Luxembourg B 61.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044669.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**BONACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 45.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

(044220.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EUROCHEM REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044306.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EUROCHEM REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.434.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2004*

L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE S.A. Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044304.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EMD CORPORATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.532.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

EMD CORPORATE S.A.

E. Maldifassi

(044208.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EMD CORPORATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.532.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2004 et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mars 2004, que:

- Le mandat des administrateurs, M. Björn Carlson, M. Bo Lehander et M. Enrico Maldifassi, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.
- Le mandat du responsable de la gestion journalière, M. Bo Lehander, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.
- Le mandat du Réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

EMD CORPORATE S.A.

E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00980. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044202.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**KITRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

P. Slendzak

Administrateur

(044230.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**KITRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 72.465.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 23 janvier 2004*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Hans Lachat, demeurant à B-9810 Nazareth;
- Monsieur Philippe Slendzak, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre Letargez;
- Madame Katty Mandiau;
- Monsieur Joseph Letargez;

ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Pierre Letargez;  
et le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS.

Les mandats d'administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

P. Slendzak  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00865. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044167.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.561.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE

Signature

(044217.3/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.561.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2004*

Les mandats d'administrateurs de Mrs Dominique Megret et Hervé Pinet viennent à échéance.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de M. Hervé Pinet pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée nomme M. Alain Bailly en tant qu'administrateur pour une durée de 3 ans.

Les mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de MAZARS en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année 2004 et pour une durée de un an.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01365. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044212.3/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**TRANSCOM WorldWide, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.528.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044274.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**TRANSCOM WorldWide, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.528.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044294.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 83.966.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, established and having its registered office at One Broadgate, London EC2M 7HA (United Kingdom), here represented by Mrs Beatriz González Raposo, private employee, with professional address in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated April 28, 2004, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole partner of LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated pursuant to a notarial deed on 27 September 2001, published in the Mémorial C, number 252 of 14 February 2002, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 83.966 and which has its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (the «Company»).

The Company's Articles of Incorporation were amended for the last time by a notarial deed on 20 November 2002, published in the Mémorial C number 99 of 31 January 2003.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole partner resolves to transfer the Company's registered office from 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Municipality of Schuttrange) to 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the transfer of the Company's registered office, the sole partner resolves to amend the first paragraph of Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, as follows:

«**Art. 5. First Paragraph.** The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.»

*Third resolution*

The sole partner resolves to accept the resignation of the two (2) current Category B managers of the Company, namely Mr Dominique Ransquin and Mr Romain Thillens and to grant them full discharge up to this date for the accomplishment of their duties as Category B managers.

*Fourth resolution*

The sole partner then resolves to appoint as new managers of Category B for an unlimited period, the following persons:

- a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address at 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Mr Federigo Cannizzaro, Jurist, with professional address at 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Londres, One Broadgate EC2M 7 HA (Royaume-Uni),

représentée aux fins des présentes par Madame Beatriz González Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration en date du 28 avril 2004, qui, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte notarié du 27 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 252 du 14 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 83.966 et ayant son siège social au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 99 du 31 janvier 2003.

Le comparant, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Commune de Schuttrange) au 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce transfert du siège social de la Société, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission des deux (2) gérants actuels de la Catégorie B, Messieurs Dominique Ransquin et Romain Thillens et décide de leur accorder pleine et entière décharge jusqu'à ce jour pour l'accomplissement de leur mandat en tant que mêmes gérants de la Catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de nouveaux gérants de la Catégorie B de la Société, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. González Raposo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044707.3/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 83.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(044708.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

**DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 37.089.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société à responsabilité limitée TELEFONBUCH VERLAG HANS MÜLLER GMBH & CO, anciennement FERN-SPRECHBUCH-VERLAG HANS MÜLLER GMBH & CO, ayant son siège social à Nuremberg (Allemagne), Pretzfelders-trasse 7-11, inscrite au Registre de Commerce A près le tribunal d'arrondissement de et à Nuremberg sous le numéro HRA 3888,

ici représentée par Madame Silke Dahlem, comptable, demeurant à D-54294 Trèves (Allemagne), Eligiusstrasse, 22, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nuremberg, le 18 mai 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 430 du 13 novembre 1991,

modifié suivant acte reçu par le même notaire, en date du 20 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 587, du 11 décembre 1992,

modifié suivant acte reçu par le même notaire, en date du 15 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 13, du 9 janvier 1993,

modifié suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 13, du 15 décembre 1993,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 37.089.

- La Société a actuellement un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune entièrement souscrite et intégralement libérée.

- Par la présente le comparant en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DYNAMIC MEDIA, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Dahlem, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 juin 2004.

P. Decker.

(044713.3/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

### **KENDALL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.413.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Signature.

(044290.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

### **CREA BÂTI, Société Anonyme, (anc. GROUPE 3 S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 93.797.

L'an deux mille quatre, le sept mai

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE 3 S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 674 du 26 juin 2003, ci-après «la Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 93.797.

#### *Bureau*

La séance est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Ancion, employé comptable, demeurant à B-5140 Ligny, rue du Comté, 10.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Theys, employé comptable, demeurant à B-1301 Wavre, Vieux chemin du Poète, 28.

*Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en CREA BÂTI et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

2. Révocation des administrateurs et de l'administrateur délégué actuels de la Société, décharge pour l'exécution de leurs mandats;

3. Révocation du commissaire aux comptes de la Société, décharge pour l'exécution de son mandat;

4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de trois administrateurs, Monsieur Guy Pouilleau, Madame Carine Goossens et la société SERCOLUX, S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2009;

5. Nomination de Monsieur Grégory Theys comme nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2009;

6. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement et/ou l'étude de projet à réaliser de biens immeubles pour son compte ou pour des tiers, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la pose de nouveaux châssis et portes, la location, le lotissement, la prospection, la promotion et l'exploitation de biens immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier;

- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commissionnage, le courtage, la promotion et la représentation de tous biens généralement quelconques, en bref l'intermédiaire commercial;

- D'effectuer des études, notamment de marchés, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente et de publicité, le marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

- La réalisation, le placement et la création de publicités sur tous supports;

- La fonction d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.».

7. Modification de l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs de la société. La délégation à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.».

8. Autorisation à donner au conseil d'administration de la Société de nommer un ou plusieurs administrateurs délégués.

II.- Il existe actuellement cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq virgule huit cent six pour mille (25,806 %) chacune, et représentant l'intégralité du capital social. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CREA BÂTI et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CREA BÂTI.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs de la Société les sociétés SERCOLUX, S.à r.l. et MASH S.A. ainsi que Monsieur Mägi Ragnar.

La société SERCOLUX, S.à r.l. est également révoquée de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Joseph Wagner de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour aux administrateurs, administrateur délégué et commissaire aux comptes révoqués.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants, savoir:

- Monsieur Guy Pouilleau, administrateur de société, né à Wangata (Belgique) le 11 septembre 1959, demeurant à B-1360 Perwez, Chaussée de Wavre, 87;
  - Madame Carine Goossens, administrateur de société, née à Bruxelles (Belgique) le 24 décembre 1960, épouse de Monsieur Guy Pouilleau, demeurant à B-1360 Perwez, Chaussée de Wavre, 87;
  - La société à responsabilité limitée SERCOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.895.
- Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2009:

- Monsieur Grégory Theys, employé comptable, né à Ottignies-Louvain-L-N (Belgique) le 29 mai 1978, demeurant à B-1301 Wavre, Vieux chemin du Poète, 28.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement et/ou l'étude de projet à réaliser de biens immeubles pour son compte ou pour des tiers, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la pose de nouveaux châssis et portes, la location, le lotissement, la prospection, la promotion et l'exploitation de biens immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier;
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commissionnage, le courtage, la promotion et la représentation de tous biens généralement quelconques, en bref l'intermédiaire commercial;
- D'effectuer des études, notamment de marchés, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente et de publicité, le marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;
- La réalisation, le placement et la création de publicités sur tous supports;
- La fonction d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs de la société. La délégation à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de la société à élire un ou plusieurs administrateurs délégués, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.



*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le Notaire.  
Signé: B. Ancion, A. Gauthier-Ribler, G. Theys, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 143S, fol. 52, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2004.

T. Metzler.

(044726.3/222/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**CREA BÂTI, Société Anonyme,  
(anc. GROUPE 3 S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 93.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2004.

T. Metzler.

(044729.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2004.

---

**VIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.146.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(044338.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.611.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(044342.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**MPC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.792.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2004, réf. LSO-AQ04601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MPC INTERNATIONAL S.A.*

P. Hoffmann

(044316.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOLUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.  
R. C. Luxembourg B 19.277.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Signature.

(044085.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SOLUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.  
R. C. Luxembourg B 19.277.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Signature.

(044080.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**EURO EAST CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 101.066.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the second day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born on February 24, 1951 at Luxembourg, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,  
represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal on May 27, 2004;

2. Mr Jean Fell, expert-comptable, born on April 9, 1956 at Echternach, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on May 27, 2004.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of May at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2004.

The first annual meeting will be held in 2005.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr André Wilwert, one thousand nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	1,999
2. Mr Jean Fell, prenamed, one share . . . . .	1
Total: two thousand shares. . . . .	2,000

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Jean Fell, expert-comptable, born on April 9, 1956 at Echternach, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, chairman of the board of directors;

b) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born on February 24, 1951 at Luxembourg, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

c) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on March 11, 1968 in Emmerich/Rh (Deutschland), residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.

5. The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr Jean Fell, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,  
représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2004.

2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2004. Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur David Sana, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur André Wilwert, préqualifié, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	1.999
2. Monsieur Jean Fell, préqualifié, une action .....	1
Total: deux mille actions .....	2.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration;
- b) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- c) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2010.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Monsieur Jean Fell, pré-nommé.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 31, case 8. – Reçu 2.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 juin 2004.

T. Metzler.

(045047.3/222/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2004.

---

**KESTREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 76.623.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 13 mai 2004*

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président.
- Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg.
- Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg.
- Madame Martine Kapp, Luxembourg.

A été réélue commissaire aux comptes pour la même période:

- Madame Diane Wunsch, Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01075. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(044148.3/050/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**KESTREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 76.623.

Les bilans et annexes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

(044149.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 78.909.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044117.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 78.909.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044120.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 78.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, réf. LSO-AR00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044123.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---

**SWESK CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 85.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01089, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(044152.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2004.

---